



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Frais kilométriques des professionnels de santé et de l'aide à domicile

Question écrite n° 45501

Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la hausse des charges pour les professionnels de santé et de l'aide à domicile. Le prix du carburant grimpe et il faut continuer à se déplacer. Les infirmiers, comme les aides à domicile, poursuivent leur route en se rendant au quotidien au chevet des aînés, des malades ou des personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Les frais kilométriques n'ont pas été augmentés, stagnant à 0,35 euro / kilomètre alors que ces professionnels ont des salaires très bas. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte se saisir de cette question et réévaluer par le haut la prise en charge des frais kilométriques.

Données clés

Auteur : [M. Victor Habert-Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45501

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2022](#), page 3123

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)